

ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE

DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PROCÈS-VERBAL de la première assemblée générale de l'année académique 2019-2020 (régulière) de l'ASSEP, tenue le 19 septembre 2019 à la salle B-315 du Pavillon principal de l'École Polytechnique, à Montréal.

Étaient présents :

Du comité exécutif :

MM	Sébastien Paquette	Responsable à la coordination
	Victor Calatoru	Responsable aux affaires internes
	Abderrazak Moutassim	Responsable aux relations de travail des auxiliaires d'enseignement
	Mme Chantal Beaudry	Responsable aux affaires externes

Membres de l'assemblée :

Membres en règle de l'ASSEP

1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum du nombre du nombre de personnes (20), de post-docs (1), de chargéEs de cours (3) et d'auxiliaires (3) est validé. Les membres présents (28) à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

X propos d'ouvrir l'assemblée, appuyé par X.

La proposition est adoptée à l'unanimité et l'assemblée est déclarée ouverte à 13 h.

2. Présidium

Sébastien Paquette, appuyé par X, propose que Caroline Blier-Langdeau agisse à titre de présidente d'assemblée et que Roxanne Gendron agisse comme secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le point 3. *Adoption de l'ordre du jour*, ayant été omis dans la proposition d'ordre du jour jointe à l'avis de convocation, Sébastien Paquette propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter ce point, appuyé par X. La numérotation des points à l'ordre du jour est ainsi décalée.

Les membres reçoivent en séance des projets de résolutions (annexes AGrég-2019-20-1-5, AGrég-2019-20-1-6 et AGrég-2019-20-1-7).

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Présidium
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale du 11 avril 2019

AGrég-1-2

5. Position sur la grève pour le climat du 27 septembre
6. Adhésion à l'APRQ (Association du Personnel de Recherche du Québec)
7. Résolutions pour le congrès de la FTQ
8. Délégué-e(s) au congrès de la FTQ
9. Élections aux postes vacants
10. Information et plénière sur les enjeux des prochaines négociations
11. Varia
12. Fermeture

4. Adoption du procès-verbal de l'AG du 11 avril 2019

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale, soumis par courriel avec l'avis de convocation de l'assemblée générale actuelle, est présenté à l'assemblée mais sans lecture. Aucune modification au procès-verbal n'est demandée.

Sébastien Paquette propose, appuyé par X, l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 avril 2019 tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Position sur la grève pour le climat du 27 septembre

- annexe AGrég-2019-20-1-5

Le projet de résolution est présenté par Sébastien Paquette. Il explique que le syndicat appuie le mouvement mais ne peut demander aux membres de voter en faveur d'une grève qui serait illégale dans le cadre de notre convention collective. Cependant, l'ASSEP appuie le mouvement *La Planète s'invite au travail* et demande aux membres de faire preuve de souplesse envers les étudiant.e.s qui s'absenteront pour participer à la manifestation.

AGrég-1-3

Les membres étudiants présents indiquent que les étudiant.e.s ont voté majoritairement pour une journée de grève étudiante, lors du référendum tenu entre le 10 et le 13

septembre par courriel. Les discussions entre l'association étudiante et l'École pour une levée de cours se poursuivent puisque jusqu'à ce jour, l'École a refusé de faire une levée de cours. Un point d'information supplémentaire est amené par Jean Paiement, chargé de cours, à l'effet que l'École a fait parvenir un courriel, en date d'aujourd'hui, à son personnel enseignant leur indiquant qu'il n'y aura pas de levée de cours et leur demandant d'organiser ou d'aménager, lorsque possible, les enseignements afin que les étudiants souhaitant participer à cette manifestation ne soient pas trop pénalisés dans leur apprentissage et leur évaluation. De mémoire, c'est la première fois que l'employeur demande des aménagements au personnel enseignant afin de ne pas pénaliser les étudiant.e.s qui participent activement aux mouvements sociaux étudiants.

La présidente vérifie si quelqu'un demande le vote. La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-2020-AGrég-1

Sur proposition de Sébastien Paquette, appuyé d'X :

IL EST PROPOSÉ QUE l'Association pour une Solidarité Syndicale de l'École Polytechnique APPUIE le mouvement la Planète s'invite au travail, et encourage toutes les personnes qui peuvent se libérer, à participer aux marches pour l'environnement le 27 septembre 2019, tel que décrit à l'annexe AGrég-2019-20-1-5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Adhésion à l'APRQ

- annexe AGrég-2019-20-1-6

Sébastien Paquette présente l'Association du Personnel de Recherche du Québec (APRQ) et les intérêts qui y sont défendus. Les membres de l'ASSEP qui seraient concernés par cette proposition sont ceux et celles de l'unité des stagiaires postdoctoraux. Les frais d'adhésion sont expliqués; la cotisation annuelle est de 400 \$ (pour une représentation

AGrég-1-4

de 100 à 199 membres et donne droit à deux (2) votes). La lettre de sollicitation reçue le 7 mai 2019 sera jointe en annexe au présent procès-verbal (annexe D-1).

La présidente vérifie si quelqu'un demande le vote. La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-2020-AGrég-2

Sur proposition de Sébastien Paquette, appuyé de Chantal Beaudry :

IL EST PROPOSÉ QUE l'Association pour une Solidarité Syndicale de l'École Polytechnique ADHÈRE à l'APRQ (Association du Personnel de la Recherche du Québec) dès le mois de septembre 2019, tel que décrit à l'annexe AGrég-2019-20-1-6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Résolutions pour le congrès de la FTQ

- annexe AGrég-2019-20-1-7

Sébastien Paquette propose et présente quatre projets de résolution à soumettre au 32^e congrès de la FTQ qui aura lieu du 25 au 28 novembre 2019 à Québec. Les projets sont présentés un à un et le vote est demandé pour chacun séparément.

Premier projet de résolution : **Opposition à certaines dispositions de la Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (déposée en projet de loi 9)**

Une explication sommaire est donnée sur cette nouvelle loi qui modifie la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Loi sur l'immigration au Québec. Les dispositions sur lesquelles il est proposé de s'opposer sont les suivantes :

1. *La loi permet au gouvernement de déterminer, par règlement, les conditions qui affectent la résidence permanente d'un ressortissant étranger que le ministre peut imposer lorsqu'il sélectionne un tel ressortissant, en prévoyant toutefois que le ministre ne peut imposer une telle condition à l'enfant mineur qui l'accompagne. Elle permet aussi au ministre d'annuler une invitation à présenter une demande de sélection faite par erreur à un ressortissant étranger;*

2. La loi précise notamment que la décision du ministre relative à la gestion des demandes peut, si elle l'indique, s'appliquer aux demandes reçues avant sa prise d'effet; 3. La loi met fin, sous réserve d'une exception, à toute demande présentée au ministre dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés avant le 2 août 2018 et pour laquelle il n'a pas encore pris de décision de sélection, de refus ou de rejet au moment de la sanction de la loi.

Une discussion s'ensuit sur le niveau de précision dans la formulation de la proposition. Yohann Vautrin demande que la résolution soit reformulée afin de bien distinguer les pouvoirs législatifs dévolus au gouvernement du Québec concernant l'immigration, cette dernière étant de compétence fédérale, le Québec émettant des certificats de sélection. La résolution sera amendée à l'amiable afin de bien correspondre au textes de loi en vigueur.

AGrég-1-5

La présidente vérifie si quelqu'un demande le vote. La résolution suivante, amendée, est adoptée à l'unanimité.

Amendement (à l'amiable)

La proposition est reformulée comme suit :

RÉSOLUTION 2019-2020-AGrég-3

Sur proposition de Sébastien Paquette, appuyé de X :

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse campagne pour s'opposer au projet de loi 9, déposé par la CAQ, et demande au gouvernement de traiter tous les dossiers de demande de citoyenneté déjà ouverts, tel que décrit à l'annexe AGRég-2019-20-1-7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Deuxième projet de résolution : **Mise à jour de la campagne *Minimum 15\$***

AGrég-1-6

Ce projet de résolution est proposé principalement en vue d'ajuster cette campagne menée depuis près de quatre ans afin qu'elle reflète l'inflation.

L'assemblée discute sur le montant proposé, 17 \$, et demande les raisons du choix. Sébastien Paquette explique que le choix reflète sensiblement l'inflation depuis le début de la campagne et projette celui de l'inflation à venir, le temps qu'une décision politique soit prise. Une prise de parole est demandée par Roxanne Gendron, non membre de l'assemblée. La demande est acceptée et cette dernière informe que le montant pourrait aussi se calculer en pourcentage du salaire moyen réel.

Aucune demande d'amendement n'est formulée.

La présidente vérifie si quelqu'un demande le vote. La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-2020-AGrég-4

Sur proposition de Sébastien Paquette, appuyé de X :

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ mette à jour sa campagne pour demander que le salaire minimum passe à 17 \$/h, tel que décrit à l'annexe AGrég-2019-20-1-7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Troisième projet de résolution : **Amélioration de la PSG**

Le terme PSG (Politique Salariale du Gouvernement) n'étant pas familier pour les membres, il est défini et expliqué. On expose aussi les faits quant au taux négocié dans les années passées avec les divers gouvernements qui ont très souvent été en-dessous de l'augmentation du coût de la vie. Aucun élément de discussion n'est soulevé.

La présidente vérifie si quelqu'un demande le vote. La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-2020-AGrég-5

Sur proposition de Sébastien Paquette, appuyé de Victor Calatoru :

AGrég-1-7

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse campagne auprès des gouvernements pour promouvoir l'importance d'accorder aux travailleurs une PSG (Politique Salariale du Gouvernement) qui correspond au minimum à l'augmentation du coût de la vie, tel que décrit à l'annexe AGrég-2019-20-1-7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Quatrième projet de résolution : **Protection pour les travailleurs à contrats**

Certaines différences sont exposées quant à la protection de l'emploi selon que l'employé.e a un service de plus ou moins trois mois pour un même employeur. Quelques échanges ont lieu sans qu'aucune demande de modification à la proposition ne soit formulée.

La présidente vérifie si quelqu'un demande le vote. La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-2020-AGrég-6

Sur proposition de Sébastien Paquette, appuyé de X :

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse campagne pour modifier le code du travail afin que les travailleurs à contrats obtiennent les mêmes protections que les travailleurs réguliers, tel que décrit à l'annexe AGrég-2019-20-1-7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sébastien Paquette invite les membres à soumettre d'autres résolutions. Aucune proposition n'est présentée.

Les résolutions telles qu'adoptées seront soumises à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec avant la date butoir du 11 octobre 2019.

8. Délégué-e(s) au congrès de la FTQ

Le nombre de membres délégué.e.s est fixé par la FTQ selon le nombre de membres cotisants. Pour l'ASSEP, il est possible de déléguer jusqu'à cinq (5) membres et il est aussi possible d'inscrire des observateurs. Sébastien Paquette mentionne qu'il est déjà délégué d'office par son poste au CQSU (Conseil québécois des syndicats universitaires - AFPC). Il mentionne que l'ASSEP bénéficierait aussi de la présence de son employée à titre d'observatrice afin de maintenir les relations intersyndicales.

Il explique aussi les coûts qui seraient engendrés : inscription, transport, nuitées, heures de libération pour les membres (à l'exception de lui-même puisque ces frais seront remboursés par l'AFPC).

AGrég-1-8

Sur proposition de Sébastien Paquette, appuyé de X :

IL EST PROPOSÉ QUE l'assemblée délègue Chantal Beaudry et Roxanne Gendron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Élections aux postes vacants

Plusieurs postes vacants sont toujours à pourvoir au sein du conseil syndical, tant au comité exécutif qu'à titre de délégué.e.s, ainsi qu'aux comités de négociation des auxiliaires d'enseignement et des stagiaires postdoctoraux.

- a. Comité exécutif : un (1) poste de représentant aux relations de travail pour l'unité des chargé.e.s de cours et un (1) poste de représentant aux relations de travail pour l'unité des stagiaires postdoctoraux.
- b. Délégué.e.s : autant de poste que de membres élu.e.s. (art. 21 des Statuts et règlements).
- c. Comités de négociation : deux (2) postes pour le comité des auxiliaires d'enseignement et au moins deux (2) postes pour le comité des stagiaires postdoctoraux.

La période de mise en candidature est déclarée ouverte. Aucune proposition n'est soumise à l'assemblée. Sébastien Paquette explique qu'il est possible de se présenter à un poste entre les assemblées générales afin d'être nommé.e par intérim, le comité exécutif pouvant coopter des membres jusqu'à la prochaine assemblée générale (art. 23 des Statuts et règlements).

AGrég-1-9

À cet égard, un représentant aux relations de travail pour l'unité des auxiliaires d'enseignement (AE) a été coopté par le conseil exécutif le 23 mai dernier. Abderrazak Moutassim se présente devant l'assemblée et accepte de porter sa candidature au même poste.

Sur proposition de Sébastien Paquette, appuyé de X :

IL EST PROPOSÉ QUE la candidature de Abderrazak Moutassim, à titre de représentant aux relations de travail pour l'unité des AE, soit entérinée par l'assemblée générale. Aucune opposition n'est formulée à l'encontre de cette candidature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Information et plénière sur les enjeux des prochaines négociations

Sébastien Paquette explique les démarches à venir pour le renouvellement des trois conventions collectives : compléter les comités de négociation pour les auxiliaires d'enseignement et les stagiaires postdoctoraux, établissement du cahier de charges pour chacune des trois unités, assemblées unitaires afin de voter sur les propositions de renouvellement et mandater officiellement les comités de négociation. Un sondage pour recueillir les idées et préoccupations des chargé.e.s de cours a été envoyé par courriel et est toujours actif. Les comité de négociation pour les auxiliaires d'enseignement et les stagiaires postdoctoraux vont aussi préparer et envoyer un sondage.

Propositions de modifications aux conventions collectives :

- a. Chargé.e.s de cours : Liste de pointage doit être affichée plus régulièrement (à chaque trimestre); Faire respecter le nombre de charges maximales par chargé.e de cours; Le pointage des sigles de cours identiques avec lettres (A, B, C...) devrait être combiné plutôt que spécifique à chacun des sigles; Les chargé.e.s de cours qui ont aussi à charge les travaux dirigés (ou pratiques) ne devraient avoir que le titre de chargé.e de cours (unité 46) et non pas les deux titres (comme les maîtres et professeurs).

AGrég-1-10

Sur ce dernier point, Sébastien Paquette explique la définition des certificats d'accréditation qui sont différents et explicites sur ces deux fonctions. Il explique aussi le calcul du pointage selon le statut, chargé.e.s de cours ou étudiant.e.s obtenant des charges, suite à une question de précision sur la façon de calculer.

Chantal Capistran propose que la participation au régime de retraite collectif des chargé.e.s de cours qui s'en prévalent puisse aussi être appliquée sur la portion du salaire de charges de travaux pratiques (travaux dirigés).

11. Varia

Sébastien Paquette informe qu'il sera important de faire de la mobilisation et invite les membres à s'impliquer. Une tournée des bureaux aura lieu dans les semaines à venir. Il demande aux membres présents d'inviter leur collègues à signer leur adhésion, en soulignant l'importance de le faire puisque la période de négociation du renouvellement des conventions collectives approche à grands pas.

Le comité exécutif verra probablement à l'embauche temporaire d'un employé pour la mobilisation en vue des prochaines rondes de négociation.

On informe l'assemblée que le prochain congrès régional triennal de l'AFPC-Québec est à venir et qu'il faudra aussi réfléchir à y présenter des résolutions.

12. Fermeture

L'assemblée est levée à 14 h 30 par épuisement de l'ordre du jour.

Procès-verbal rédigé par Roxanne Gendron